

M. [REDACTED]

[REDACTED]

45800 St Jean de Braye

Observation de la planche N° 45, Secteur LIR4-TL

D'après le règlement de la zone - sur la constructibilité

Nous vous ferions appliquer une règle de 25 m

alors que des constructions existent déjà

en zone rickau, je demande la constructibilité

au delà des 25 mètres. Pour le secteur

Gemonilly, [REDACTED] Merci